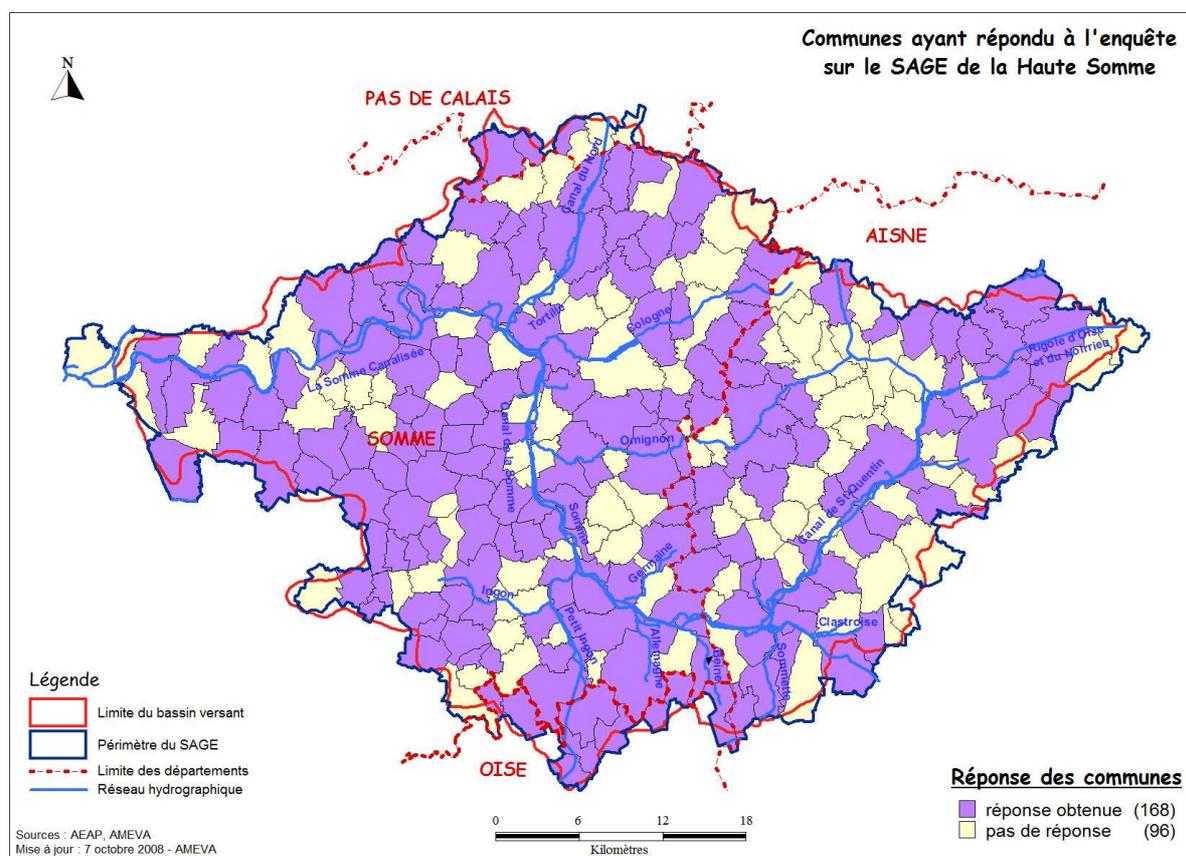


Résultats de l'enquête menée auprès des communes

Les communes du SAGE de la Haute Somme ont été sollicitées de juillet à septembre 2008 pour répondre à un questionnaire et ainsi participer à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE.

De plus, cette enquête a donné la possibilité à chaque commune de nous faire part de ses attentes et/ou de ses inquiétudes quant à la mise en place d'un SAGE sur leur territoire.

Ce sont près de 65 % des communes du bassin versant de la Haute Somme qui ont répondu.



1. Les activités socio-économiques

Parmi les communes qui ont répondu au questionnaire, 95 % ont cité l'agriculture comme activité économique présente dans la commune et 88 % l'ont classé comme 1^{ère} activité de la commune. **L'agriculture est donc l'activité dominante du territoire du SAGE**, avec principalement des cultures céréalières.

Les **Petites et Moyennes Entreprises** sont cités en 2^{ème} position par 39 % des communes, suivies de la chasse et la pêche qui sont 2 activités importantes sur le territoire du SAGE de la Haute Somme.

A noter que relativement peu de communes se sentent concernées par des activités touristiques, y compris par les campings.

Quelques communes ont classé l'**industrie** en 1^{ère} position (6 %) : Eppeville avec Saint-Louis-Sucre, Ham avec Rexim, Jussy avec Lu ou encore Chaulnes avec Lunor. 23 % des communes ont indiqué qu'une ou plusieurs industrie(s) étaient implantées sur leur territoire.

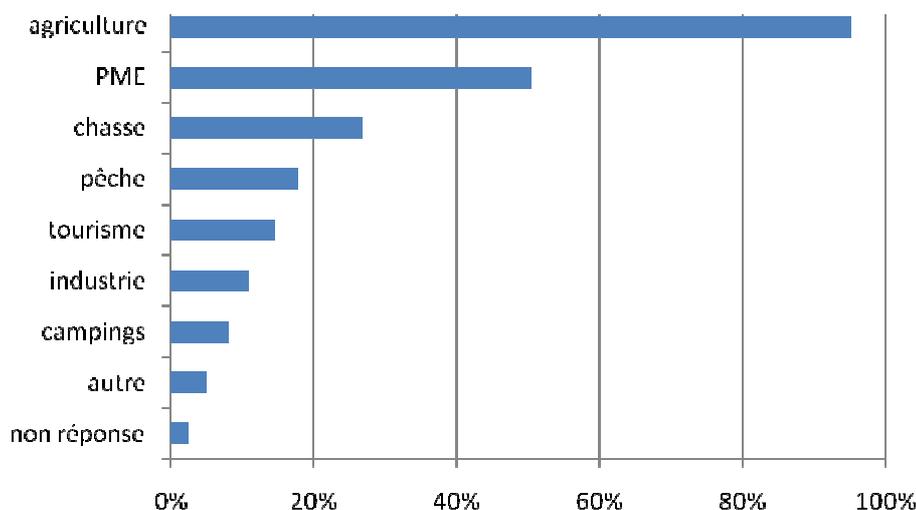


Figure 1 : Répartition générale des activités

2. Les problèmes rencontrés sur les milieux aquatiques

Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, 46 % sont concernées par le passage d'un cours d'eau dans leur périmètre. Les résultats exprimés ici ne prennent en compte que ces communes et ne font que retranscrire leur ressenti quant aux problèmes rencontrés sur les milieux aquatiques.

Le premier problème exprimé par ces communes est l'**envasement des cours d'eau** (50 % des communes traversées par un cours d'eau et 23 % des communes ayant répondu). Après les problèmes d'envasement, 43% des communes traversées par une rivière estiment connaître des problèmes d'érosion des berges. 25 % de ces communes se disent concernées par des pollutions des cours d'eau. Les inondations n'arrivent qu'en 4^{ème} position avec uniquement 18 % des communes qui le mentionnent. En dernière position arrivent les problèmes liés à la prolifération des algues.

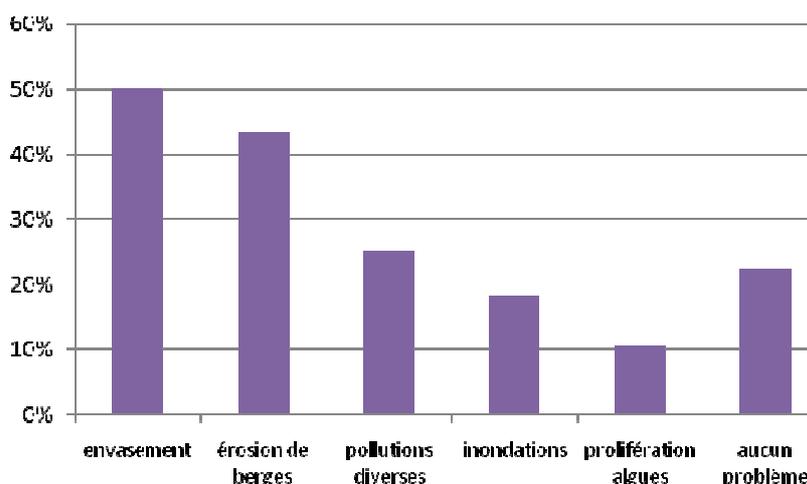


Figure 2 : Problèmes rencontrés par les communes traversées par un cours d'eau

A noter également que parmi toutes les communes ayant répondu, 32 % rencontrent des problèmes avec les rats musqués et 11 % avec des plantes invasives (Renouée du Japon et Jussie principalement).

3. Le ressenti des communes quant à la qualité de l'eau

Globalement, les cours d'eau du bassin versant de la Haute Somme sont considérés comme des **cours d'eau de qualité moyenne**. Les communes associent le plus souvent cette qualité à un manque d'entretien des milieux aquatiques ou à des problèmes de pollution domestique.

Les avis des communes quant à la qualité de la Somme sont assez divergents, cela va d'une bonne qualité à une mauvaise (associée à la présence de PCB par plusieurs communes). La majeure partie des communes ont estimé que la Somme était un cours d'eau de qualité moyenne.

Quelques cours d'eau sont considérés comme étant de bonne qualité : la Sommette, la Clastroise ou encore l'Omignon dans sa partie amont.

L'Ingon est uniquement qualifié de mauvaise qualité et la Tortille de qualité moyenne à mauvaise.

Les communes estiment que les autres cours d'eau sont de qualité moyenne : l'Omignon dans sa partie aval, la Cologne, le Petit Ingon et la Germaine.

Il est important de rappeler que ces résultats ne reflètent pas forcément la réelle qualité des cours d'eau, mais ces réponses nous ont permis de savoir comment les communes considéraient les rivières.

Les communes ont indiqué les **principales causes** qui pouvaient être à l'origine de cette dégradation de la qualité de l'eau. Le manque d'entretien des milieux aquatiques et la pollution d'origine domestique sont les raisons qui ont été les plus fréquemment citées, suivies de la pollution diffuse d'origine agricole. Les problèmes de pollution industrielle ne sont cités qu'en dernière position.

Par ailleurs, 35 % des communes concernées par des milieux aquatiques ont signalé l'existence de rejets dans les milieux aquatiques, majoritairement d'origine domestique.

4. Les milieux aquatiques et la gestion

En ce qui concerne l'efficacité de la gestion des cours d'eau, 53 % des communes estiment qu'il faut passer par une **réduction des rejets et lutter contre les différents types de pollution**. Pour 52 % des communes, une gestion efficace des cours d'eau se traduit également par un entretien régulier, mais aussi par la prise en compte du fonctionnement naturel du cours d'eau pour (47 % des communes).

De plus, près de 30 % des communes indique que la mise en place de programmes de sensibilisation des riverains, mais aussi des scolaires, pourrait permettre d'obtenir une meilleure gestion des cours d'eau.

Enfin, 19 % des communes pensent que le fait de favoriser les usages du cours d'eau et de le mettre en valeur permettrait une gestion plus efficace.

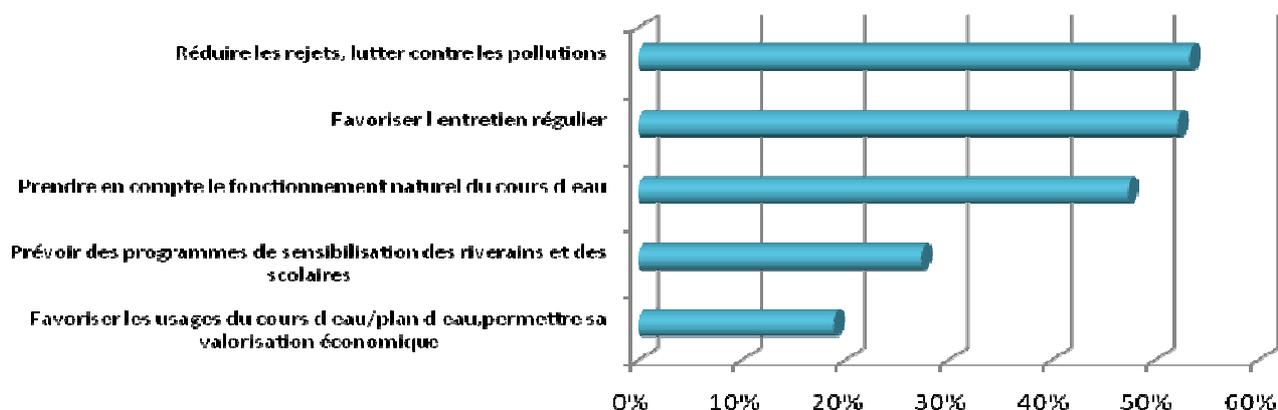


Figure 3 : Mesures permettant de gérer efficacement les cours d'eau selon les communes du SAGE

5. Les inondations : un risque naturel important sur le territoire du SAGE

Parmi les communes ayant répondu à l'enquête, **47% rencontrent des problèmes d'inondation**, parmi lesquelles 42 % disent être rarement inondées et 5 % disent l'être fréquemment.

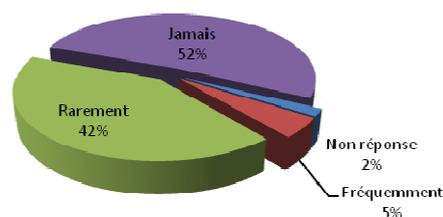


Figure 4 : Fréquence des inondations

En ce qui concerne l'évolution de la situation quant aux inondations sur les 20 à 30 dernières années, 73 % des communes estiment que rien n'a changé (à noter qu'il s'agit le plus souvent des communes les moins touchées par les inondations). 6 % des communes ne se sont pas prononcées quant l'évolution de la situation.

Ainsi, 21 % des communes trouvent que la situation a évolué que cela ait été bénéfique ou néfaste pour la commune, soit :

- ✓ 10 % des communes ayant répondu estiment que la **situation s'est améliorée** notamment grâce à la création de fossés (soit 45 % des communes ayant estimé qu'il y a eu une évolution) ;

- ✓ 11 % des communes concernées trouvent que la **situation s'est aggravée** notamment à cause des suppressions de haies, talus ou zones enherbées, mais aussi du fait d'un manque d'entretien des cours d'eau et des fossés (54 % des communes ayant estimé qu'il y a eu une évolution).

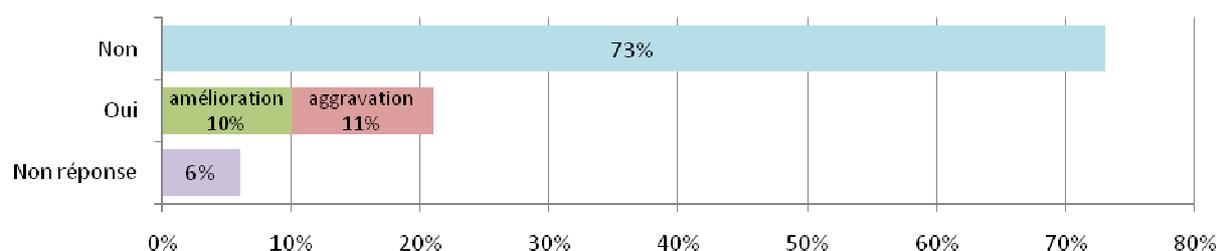


Figure 5 : Changement de situation vis-à-vis des inondations

Le ressenti des communes vis-à-vis des inondations peut donc être assez variable.

6. L'érosion des sols et les coulées de boues : des phénomènes récurrents

Sur le territoire du SAGE, **37 % des communes** ayant répondu doivent faire face à des phénomènes d'érosion des sols, qui se traduisent par des coulées de boues sur la voirie et/ou au niveau des habitations (80 % des cas) et par des ravines dans les parcelles agricoles (61 % des cas).

Les principaux dégâts engendrés par le ruissellement et l'érosion des sols concernent les voiries communales.

Les communes ont ensuite classé les dégâts sur les cultures en 2^{ème} position. Les maires (ou leur représentant) ont classé les dégâts occasionnés sur les habitations en 3^{ème} position.

De plus, la perte de la fertilité du sol n'est citée que par 6 % des communes concernées par des problèmes d'érosion des sols et est classé en dernière position.

7. Le patrimoine naturel de la Haute Somme

21 % des communes ont indiquées que des zones d'intérêt écologique étaient présentes sur leur commune. Le plus souvent, il s'agit de zones classées Natura 2000 (14 %), de Zones Naturels d'Intérêt Faunistique et Floristique (14 %), et dans une moindre mesure de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (4 %).

La figure 6 ci-après présente les propositions qui ont été faites aux communes qui les ont classées par priorité afin de connaître leur intérêt vis-à-vis des zones humides.

La proposition citée en première position par 16 % des communes, qui est donc considérée comme un intérêt majeur de la conservation des zones humides, concerne les **champs d'expansion de crues** et donc la rétention de l'eau dans les zones humides au moment des crues. Cependant, dans la globalité des réponses, cette proposition n'arrive qu'en 3^{ème} position.

La proposition la plus citée après les champs d'expansion de crues est l'**intérêt floristique et/ou faunistique** des zones humides (13 % des communes). Dans l'ensemble, cet intérêt est classé comme le plus important (cités dans 34 % des réponses données et classé dans les premiers par 32 % des communes), ce qui indique que les communes savent que leur patrimoine naturel constitue une grande richesse.

L'utilisation des zones humides pour la chasse au gibier d'eau est également fréquemment citée (29 % des communes), ce qui montre l'importance de cette activité sur le territoire du SAGE.

Arrive ensuite la possibilité d'une valorisation touristique et/ou pédagogique pour la commune qui est également considérée comme un intérêt non négligeable de la conservation des zones humides.

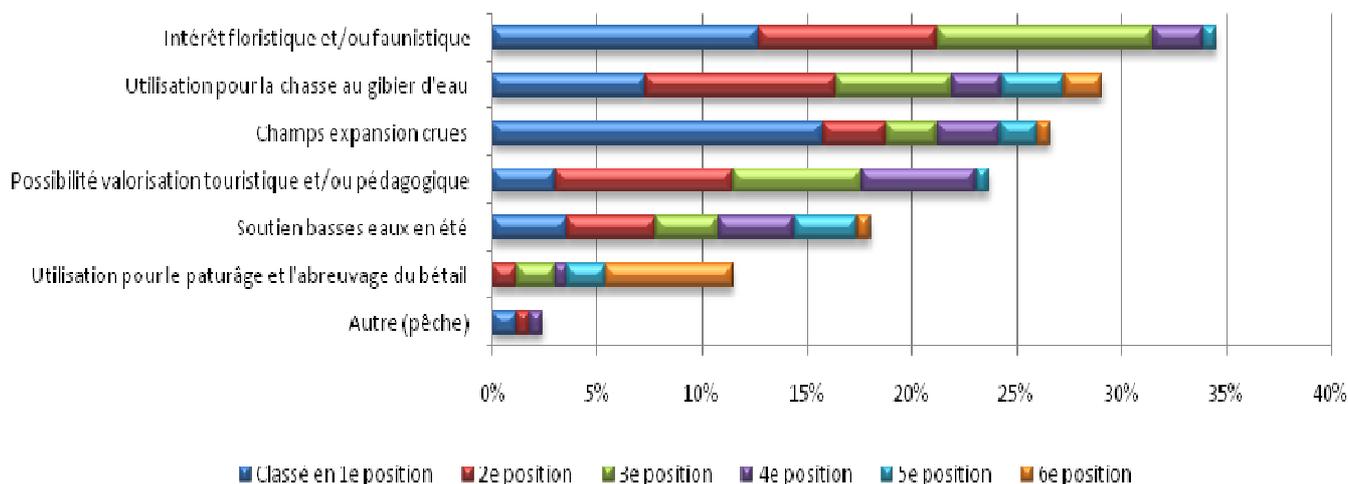


Figure 6 : Intérêt des zones humides sur le territoire du SAGE

A noter que de nombreuses communes n'ont pas répondu à cette question, il s'agit principalement des communes qui ne sont pas traversées par un cours et qui ne possèdent pas de plans d'eau.

8. Les milieux aquatiques : richesse ou menace ?

80 % des communes du territoire du SAGE concernées par des milieux aquatiques estiment qu'ils représentent une **richesse** pour leur commune. Pour la majeure partie des communes, cela constitue un patrimoine naturel exceptionnel. La richesse de ces milieux est également fortement exprimée à travers la pêche, suivent ensuite les loisirs aquatiques, l'utilisation en irrigation et la chasse.

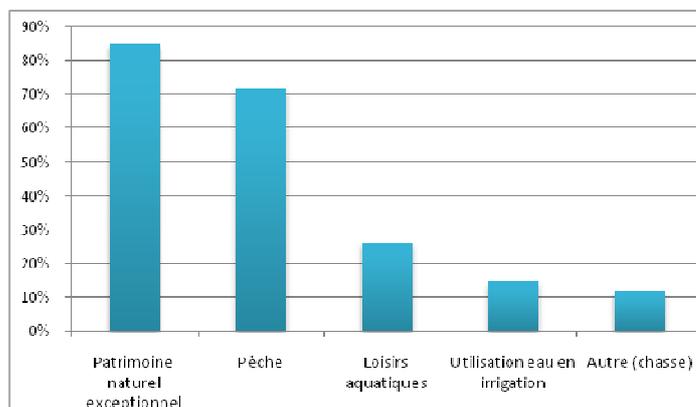


Figure 7 : Richesse des milieux aquatiques

Parmi ces 80 % de communes estimant que les milieux aquatiques sont une richesse, 36 % associent cette image à la menace ou contrainte que peuvent représenter ces milieux, principalement par rapport aux investissements que cela implique pour la collectivité. La menace évoquée concerne les habitations, mais cela n'est que peu cité.

Seule une commune ne considère les milieux aquatiques que comme une menace.

Par ailleurs, 19 % des communes ont préféré ne pas se prononcer quant à leur ressenti vis-à-vis des milieux aquatiques.

9. Les attentes des communes quant à la mise en place du SAGE

Seules 28 communes ont exprimé leurs attentes et leurs craintes par rapport à l'élaboration du SAGE de la Haute Somme. Certaines remarques ont été faites à plusieurs reprises. Les réponses ont été classées en fonction de la fréquence à laquelle elles ont été citées :

1. Améliorer la gestion des risques naturels : inondations, ruissellement et coulées de boues
2. Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines des différents types de pollution : nitrates, PCB, pollution domestique, etc.
3. Améliorer la gestion des eaux pluviales pour prévenir les risques de ruissellement
4. Modifier les pratiques culturales et l'occupation des terres agricoles : création de talus, bandes enherbées, haies, etc. pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols
5. Lutter contre l'envasement des cours d'eau passant par un entretien régulier

Certaines communes nous ont également fait part de leurs inquiétudes, principalement en ce qui concerne la durée d'élaboration du SAGE avant qu'il ne soit pleinement opérationnel, mais aussi par rapport aux moyens financiers.

Une inquiétude a également été émise vis-à-vis des impacts environnementaux du futur canal Seine-Nord Europe.

Remarque : suite à cette enquête, il est important de noter que les réponses obtenues confortent les enjeux identifiés par le SDAGE du bassin Artois-Picardie et la Directive Cadre sur l'Eau.